

# **Présentation de la place de l'histoire de l'immigration dans les programmes scolaires en histoire, géographie et éducation civique**

*Document préparatoire à la journée académique du 29 mars 2006,  
co-organisée par le Rectorat de l'académie de Créteil et la Cité nationale d'histoire de l'immigration*

La présentation qui est faite ici de la place de l'histoire de l'immigration dans l'ensemble des programmes d'histoire-géographie et d'éducation civique actuellement en vigueur, se veut la plus complète possible, à l'heure où la Cité nationale de l'histoire de l'immigration est dans la dernière ligne droite de ses préparatifs d'ouverture, prévue en 2007. Nous avons choisi d'indiquer à chaque fois quand *l'histoire de l'immigration*, en tant que telle, intervenait dans les programmes, mais aussi lorsque la *question de l'immigration* (ce qui est autre chose) prenait place dans les programmes. Ainsi, il s'est agi de repérer comment, explicitement et parfois implicitement, l'immigration est un thème proposé au programme de l'enseignement de l'histoire-géographie en France, de manière différenciée suivant les entrées disciplinaires. Une étude à venir fera le point sur les autres disciplines.

Souvent, l'immigration n'apparaît pas du tout dans les textes. Ce qui ne veut pas dire, bien entendu, que dans les pratiques de classe, l'histoire de l'immigration n'est pas abordée. Une étude menée dans le cadre de l'INRP est précisément entrain de faire l'inventaire des pratiques effectives, parmi les plus quotidiennes ou les plus innovantes. Ici, c'est le prescrit qui nous intéresse. A ce titre, il peut être significatif qu'à certains niveaux de classe (notamment au collège) au moment de l'étude des XIXe et XXe siècles, aucune indication ne soit explicitement donnée aux enseignants, dans les Instructions officielles, sur cette partie-là de l'histoire nationale.

Ce recensement n'a qu'un objectif : faire l'état de la question, à partir des derniers programmes en vigueur aujourd'hui en classe, dans le cadre d'une expertise de l'INRP. C'est aussi permettre à ceux qui en ont le pouvoir, au Ministère comme à la Mission de préfiguration de la future Cité nationale de l'histoire de l'immigration, de s'interroger sur la place qui doit être faite à l'histoire de l'immigration dans l'enseignement national, et dans l'écriture des programmes scolaires à venir.

## ***A l'école primaire, au cycle 3 :***

La question de l'immigration intervient assez souvent dans l'écriture des nouveaux programmes d'histoire de l'école primaire<sup>1</sup>, comme un thème qui a son importance. Il intervient de deux manières : d'une part implicitement, comme une donnée de la sociologie scolaire contemporaine. Il affleure ainsi régulièrement, et dès le **Cycle 2** (Grande section de maternelle, CP et CE1), lorsque sont évoqués l'« *acceptation de la différence* », « *le respect de la différence* » ou l'initiation aux « *différences culturelles* ». « *Respecter ses camarades et accepter les différences* » est même une des compétences « *devant être acquises en fin de cycle 3* ». Là, les programmes témoignent de ce souci de rendre compte de la présence, dans

<sup>1</sup> *Qu'apprend-on à l'école ?*, Programmes de l'enseignement primaire, cycle des approfondissements, cycle 3, 2002, Fixot éditeur

les classes primaires des écoles françaises, entre autres, d'élèves issus de l'histoire de l'immigration. C'est un implicite récurrent dans la conception et la rédaction des programmes. Quant est-il (et c'est la deuxième manière) de sa place dans les programmes disciplinaires *stricto sensu* ?

En **histoire**, l'histoire de l'immigration arrive dans trois des six points chronologiques majeurs mis en avant pour l'étude de l'histoire au cycle 3 : dans l'Antiquité, l'« *entrée de notre territoire dans l'histoire* » se fait lorsque a lieu « *l'arrivée des Grecs et des Celtes (appelés Gaulois par les Romains)* ». Au Moyen-âge la mention des « *peuples venus de l'est, notamment les Francs et les Wisigoths dans l'Empire romain d'occident* » rappelle l'apport germanique des migrations des IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles. Invasion ? Migration ? Les « points forts » à retenir pour la période médiévale ne choisissent pas : « *à la suite de migrations et d'invasions, en particulier celle des Francs (mais à quoi le « celle » renvoie ? à migration ou à invasion ?) dislocation du pouvoir politique et domination des seigneurs sur les paysans.* » On pourra noter que pour le XIX<sup>e</sup> siècle, cinquième thème chronologique du programme, il est fait référence à « *de grands mouvements de populations (qui) affectent désormais l'Europe* ». Mais il s'agit du « *siècle de l'émigration et de l'expansion coloniale* ». Rien sur l'histoire de l'immigration non plus au XX<sup>e</sup> siècle, dans l'énoncé des programmes, sauf dans les documents d'application, à propos de la société française dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle : « *La France, comme tous les autres pays développés, accueille des femmes et des hommes d'origines géographiques et sociales très diverses.* »

#### **Au collège :**

Au collège, l'histoire de l'immigration n'apparaît pas en tant que telle dans les programmes scolaires de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Le programme d'**histoire** reste muet sur les migrations de population au cours des âges, comme sur les phénomènes contemporains (XIX<sup>e</sup>/XX<sup>e</sup> siècles) d'immigration qu'a connus la France ou l'Europe. En revanche, cette préoccupation n'est pas absente mais se situe d'une part en géographie, d'autre part en éducation civique.

En effet, en classe de 6<sup>ème</sup>, le programme d'**éducation civique**<sup>2</sup> aborde « *le sens de l'école* » et notamment la place du collège et son rôle. Dans « *l'éducation, un droit pour tous* », il est précisé qu'« *en France, le droit à l'éducation est le même pour tous, quelles que soient l'origine, la nationalité, l'appartenance, la religion de chacun.* ». De la même manière, dans « *les droits et devoirs de la personne* », où une large place est faite à la citoyenneté et à la nationalité, les programmes proposent en exemple, une fiche consacrée à « *la nationalité, dimension de l'identité personnelle* ». Ici, les instructions officielles se font proposition d'activité en classe : « *La variété des nationalités représentées dans une classe, au sein d'un collège ou dans la commune peut, à partir d'exemples historiques personnalités ayant acquis la nationalité française), illustrer la diversité des nationalités en France, pays d'immigration.* » Il n'est pas inutile que le mot « immigration » n'est prononcé qu'une seule fois dans l'ensemble des programmes du collège, et c'est ici. En 5<sup>ème</sup>, un des thèmes d'études est « *Egalité, solidarité et sécurité* », et notamment un sous ensemble intitulé « *le refus des discriminations* » : « *Toute distinction n'est pas discriminatoire (...) mais les discriminations deviennent illégitimes et sont condamnées comme un délit lorsqu'elles introduisent une exclusion, un refus de service, une restriction ou préférence (...) des exemples sont donnés sur les différentes formes de discrimination (racisme, sexisme, rejet des handicapés et des malades...) et d'intolérance* »

En **géographie**, la classe de 4<sup>ème</sup> comporte un intitulé large : « *la France (16 à 19h) ; unité et diversité (4 à 5h)* » qui peut laisser la voie à l'étude de l'immigration (ce que confirme l'examen de quelques manuels) sans que cela soit parfaitement explicite : « *Les*

<sup>2</sup> Histoire-géographie éducation civique, « Enseigner au collège », CNDP, 2004

*disparités de peuplement tant étudiées à partir d'une carte des densités et mises en rapport avec les évolutions récentes de la population (comportement démographique, urbanisation et périurbanisation.* » La classe de 3<sup>ème</sup> est elle largement sollicitée par le thème de l' « *élaboration et (l')organisation du monde d'aujourd'hui* », de 1945 à nos jours, avec des croisements intéressants, explicitement présentés comme tels, possibles entre les deux disciplines, histoire et géographie. Pour autant, alors même que cette période contemporaine est intitulée « *la croissance économique, l'évolution démographique et leurs conséquences sociales et culturelles* » en histoire, c'est en géographie que la place de l'immigration, ou plutôt des migrations internationales, va pouvoir être expliquée. Dans « *les échanges, la mobilité des hommes, l'inégale répartition de la richesse et l'urbanisation* », une place est faite à « *l'accroissement de la circulation des hommes et des biens (...) étudiée à l'échelle mondiale* ». Mais c'est plus précisément dans « *la France, puissance européenne et mondiale* » que sont présents « *les liens établis par les mouvements migratoires* », au milieu du tourisme, de l'influence politique et culturelle, comme caractéristiques de la place de la France dans le monde. L'immigration des Trente glorieuses n'est pas évoquée dans la partie histoire.

### **Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)**

Parmi les 7 thèmes du programme d'**histoire-géographie**<sup>3</sup>, réservé au cycle CAP, l'immigration apparaît dans le chapitre consacré à « *la démocratie contemporaine en France et en Europe* ». Il s'agit moins d'histoire de l'immigration que de réflexions liées aux enjeux contemporains des démocraties occidentales. « *L'exercice de la démocratie ne peut se réduire à ses pratiques individuelles : droit de vote ou abstention, libertés individuelles. Il se manifeste aussi sur de nouveaux terrains (parité, droits des étrangers, politiques d'aménagement...)* ». De la même manière, sur la question du droit de vote en France, les programmes précisent que « *son extension reste aujourd'hui encore susceptible encore d'évoluer (droit des votes des étrangers non communautaires ?)* ». Là encore le terme « immigration » n'apparaît pas en tant que tel, mais c'est bien de cela dont il est question et que les rédacteurs des programmes ont en tête.

### **Au lycée :**

Si les classes de **Seconde**<sup>4</sup> générale ou de la série Techniques de la musique et de la danse ne contiennent aucune mention explicite à l'immigration et à son histoire, les programmes de **Première**<sup>5</sup> ES/L et de S présentent une même rédaction, *a minima*, dans le chapitre consacré à l' « *âge industriel et sa civilisation, du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle à 1939* ». La seule mention aux mouvements migratoires inscrits dans l'histoire se résume à cette phrase : « *L'industrialisation transforme considérablement les sociétés européennes et nord-américaines. L'importante mobilité spatiale à différentes échelles, les reclassements sociaux, le jeu d'acteurs collectifs déterminants (...), constituent des entrées possibles pour analyser ces transformations.* »

En revanche, c'est en **géographie** que l'on trouve un développement sur le phénomène migratoire, pas dans une perspective historique, mais bien lié aux enjeux contemporains des flux de populations d'aujourd'hui. Pour les séries ES/L et S, les programmes de **Première** reprennent les mêmes formulations dans le chapitre sur « *Réseaux et flux en Europe et en France* » : la mobilité des hommes est abordée, « *à l'échelle de l'Union européenne et de la France, (où l') on étudie les migrations à caractère économique ou politique, internes et externes (tourisme exclu).* » Les documents d'application précisent ce que l'on peut attendre

<sup>3</sup> *Histoire-géographie*, certificat d'aptitude professionnelle, applicable à la rentrée 2003, CNDP, 2004

<sup>4</sup> *Histoire-géographie*, classe de seconde, CNDP, 2003

<sup>5</sup> *Histoire-géographie*, classe de première, CNDP, 2003

sous cette notion de mobilité des hommes : « *on ne prendra donc en compte que les changements de résidence s'accompagnant souvent d'un changement professionnel ou personnelle (rapprochements familiaux, par exemple) (...) On analyse les flux migratoires actuels, à caractère économique et politique, entre l'espace de Schengen et le reste du monde, l'exemple français servant de point d'appui.* » Et pour mieux montrer l'importance de ce thème dans les programmes, le programme de **géographie** rappelle encore : « *Les aspects sociaux et politiques de l'intégration des migrants ont pu être abordés en seconde à travers l'un des thèmes majeurs du programme d'éducation civique, juridique et sociale (<<citoyenneté et intégration>>).* »

C'est donc en **ECJS**<sup>6</sup> et en **Seconde** principalement que, dans les pratiques, ce que nous savons par ailleurs, des séances sont faites en classe sur la question de l'immigration, grâce à une entrée très large et très précise à la fois. Les programmes d'**ECJS de seconde** aborde la question de la citoyenneté en privilégiant sept notions dominantes, dont : la civilité, l'intégration, la nationalité le droit, et largement, les droits de l'homme et du citoyen, civils et politiques, sociaux et économiques. Le programme précise aussi que « *ces notions (...) permettent de comprendre le sens de la citoyenneté en partant des expériences des élèves et de leurs représentations.* » Rien de formel sur la question explicite de l'immigration, mais une réflexion générale sur la citoyenneté permet d'aborder des questions que les élèves peuvent se poser.

Cette question de l'intégration économique et sociale, mais aussi politique et citoyenne est plus encore abordée dans le programme d'**ECJS des séries générales des classes de Première**. Parmi les 4 thèmes retenus, le « 3. *Exercice de la citoyenneté, République et particularisme* », évoque avec précision la diversité de la société en la liant à l'histoire. « *Toute société est diverse. Elle réunit, par définition, des populations dont les origines historiques, les convictions religieuses et les conditions sociales sont différentes. La République reconnaît aujourd'hui ces particularismes et organise leur gestion. La citoyenneté n'implique pas que les individus abandonnent leur identité propre ou leur volonté d'affirmer leur fidélité à un passé historique particulier ou à des croyances religieuses personnelles. Tout au contraire, elle garantit que ces manifestations peuvent se faire librement, à condition que soient respectées les lois qui organisent les libertés publiques.* »

Le programme d'**ECJS des BEP et du Baccalauréat professionnel** reprend les mêmes thèmes que celui des séries générales avec, pourtant, des précisions différentes et importantes quant aux orientations pratiques et civiques des instructions officielles. Sur la question de la citoyenneté et de l'intégration le BO<sup>7</sup> insiste sur « *l'intégration et ses défauts, tant dans sa dimension sociales que nationale.* » « *De grandes questions concernant par exemple l'exclusion sociale des plus pauvres ou encore les problèmes liés à l'intégration des minorités dans la république, fournissent des matériaux abondants.* » Plus loin, les rédacteurs du BO ancrent leur analyse dans le quotidien d'un établissement scolaire : « *l'intérêt que suscite chez les lycéens de lycée professionnel la lutte contre les discriminations, notamment les discriminations à l'embauche ou dans la recherche de stages ou de périodes de formation en entreprise, peut ici être particulièrement mobilisé.* », Le programme du **cycle CAP**, reprend de façon plus légère l'ensemble du programme d'ECJS déjà analysé.

L'évolution des programmes est notable si l'on parcourt le très récent programme d'histoire de **Première de la série des Sciences et technologies de la gestion**<sup>8</sup>. Prévu dans son application pour la rentrée scolaire 2006-2007, ce texte semble prendre en compte une demande sociale de plus en forte concernant la place de l'immigration en classe. En effet, le programme d'histoire est développé autour de thèmes majeurs pour comprendre le monde

<sup>6</sup> Education civique, juridique et sociale, classes de seconde, première et terminale, CNDP, 2005

<sup>7</sup> Hors série n°2 du 30 août 2001

<sup>8</sup> 1<sup>ère</sup> STG, BO n°7, du 1<sup>er</sup> septembre 2005

contemporain. Parmi ceux-ci, le premier : « *la construction de la République (8-10h)* » entend présenter les « *moments et actes fondateurs (1880-1946)* » de la République, au cours d'années (1880-1914) qui « *élargissent les modes d'accès à la nationalité (1889, droit du sol)*. » Enfin, dans le troisième thème intitulé « *Diffusion et mutations du modèle industriel à partir de l'Europe* », un sujet d'étude est réservé à « *immigration et immigrants* », de façon unique à ce jour dans les programmes : « *Avant 1914, un vaste mouvement d'émigration conduit l'installation d'Européens dans l'ensemble du monde ; progressivement le mouvement s'inverse. L'étude associe la description des flux migratoires, la présentation des immigrants et celle de leurs représentations, notamment littéraires et cinématographiques.* »

En **Terminales**, les séries **ES, L, S et STT**<sup>9</sup> offrent une commune entrée pour le thème de l'immigration, même si, on le sait, le programme de Terminale S favorise une inscription sur le temps long de la colonisation et des décolonisations, tranchant en cela avec la répartition qui prévaut en ES et L, entre classes de Première (colonisation) et classes de Terminales (décolonisation). Les programmes d'histoire<sup>10</sup> permettent l'analyse du thème de l'immigration dans le chapitre consacré à « *la France de 1945 à nos jours* » : dans le sous-titre intitulé « *Economie, société et culture* », l'accent est mis sur « *les bouleversements des structures économiques et sociales. On analyse l'évolution de la population, des modes de vie, des pratiques culturelles et des croyances.* ». Les documents d'accompagnement expliquent plus avant cette entrée en précisant qu'il s'agit d'un thème d'étude propre à dégager « *l'évolution d'ensemble de la démographie, des structures économiques, du niveau de vie et des modes de vie, au sein desquels s'inscrivent le fait religieux et les pratiques culturelles.* » Sur la rapidité, « *voire la brutalité* », des changements de la société française (années 60-70), les concepteurs des documents d'accompagnement développent l'époque des mutations à l'œuvre des modes de gestion et de management des entreprises, la place des femmes, « *ou encore l'appel aux travailleurs immigrés. Ce dernier est massif et multiforme dans les décennies d'après-guerre (nourrissant le second grand flux migratoire de l'histoire de France : 1,7 million d'étrangers en 1954, 3,4 million en 1975), puis se tarit dans les années 1970, sous le double effet du retournement de conjoncture et de l'arrivée de classes d'âge nombreuses sur le marché du travail ; il cède alors la place à une immigration de regroupement familial. Immigration, arrivées des rapatriés, croissance naturelle, exode rural et mutation de l'appareil productif, tout se conjugue pour favoriser les villes.* » En bibliographie proposée aux enseignants, une seule référence concerne l'immigration et son histoire, celui de Marie-Claude Blanc-Chaléard<sup>11</sup>, outil pédagogique destiné aux enseignants.

Enfin, dans ces programmes de Lycée de 2004, la **géographie** propose, dans le chapitre consacré à « *des mondes en quête de développement* », l'analyse d'une « *interface Nord/Sud : l'espace méditerranéen* » (en 5 ou 6 heures). L'immigration y a sa place quand est évoquée les contrastes de développement entre « *les deux rives de la Méditerranée* », et notamment les « *migrations temporaires ou définitives, de nature économique ou politique (...)* », ou lorsque est indiqué que des modifications de l'habitat rural pouvaient avoir lieu du fait de « *l'argent des immigrés dans les montagnes maghrébines* », par exemple.

Benoit Falaize  
Chargé d'étude et de recherche à l'INRP

<sup>9</sup> Histoire et géographie, classes terminales des séries générales, (programmes applicables en 2004, CNDP, 2004

<sup>10</sup> BO Hors série n°7 du 3 octobre 2002

<sup>11</sup> Marie-Claude Blanc-Chaléard, « Les immigrés et la France. XIXe-Xxe siècles », *La Documentation photographique*, 2004, n°8035